

Pierre Mailloux

Pierre Mailloux, né le 14 janvier 1949 à Normandin au Québec, médiatiquement connu comme **Doc Mailloux**, est un psychiatre spécialisé en traitement de schizophrénie sévère, animateur de radio, expert médico-légal et commentateur médiatique tant à la radio qu'à la télévision québécoise.

Sommaire

- Biographie
- Radiations provisoires cumulées
 - Première radiation
 - Hésitations du Collège
 - Deuxième radiation
 - Troisième radiation
- Controverses impliquant Pierre Mailloux
 - Allégations de racisme
 - Entrevue à Télé-Québec
 - Déclarations sur le Saguenay
- Bibliographie
- Notes et références
- Liens externes

Biographie

Pierre Mailloux est un psychiatre qui travaille principalement auprès des patients atteints de schizophrénie réfractaire aux traitements. En dehors du travail, il aime s'occuper de sa terre et de ses chevaux. Son père Patrick était commerçant d'animaux. Pierre Mailloux dit retenir de son père pour sa manière de s'exprimer (franc-parler, pensée critique).

Tout en étant très critique, Pierre Mailloux étudie la médecine à l'Université Laval à Québec et obtient un certificat de psychiatrie à l'Université McGill à Montréal.

Pendant un moment, il sert dans l'armée canadienne en tant que psychiatre.

Il a investi un million et demi de dollars pour une ferme expérimentale à Saint-Basile. Il mentionne à plusieurs entrevues (dont avec Jeff Fillion) qu'il était le créateur (avec son frère) du premier fromage au lait cru « Le Chevalier Mailloux » (ayant déjà gagné le prix de meilleur fromage au Canada). En investissant en recherche/agriculture, il n'a pas payé d'impôts durant plusieurs années. Au cours de sa vie, il a élevé bon nombre de chevaux sur sa terre, ainsi que d'autres animaux.

À partir de 1975, il travaille auprès des délinquants sexuels. Son expérience l'a souvent mené à témoigner comme expert dans des procès. Le cas de Denis Lortie (tuerie de l'Assemblée Nationale) a été le plus médiatisé.

En septembre 1988, il est victime d'un accident de la route et se fait arracher une jambe par un chauffard alors qu'il aide deux femmes dont l'auto était en panne au bord de la route.

Pierre Mailloux affirme que par delà l'amputation de la jambe à la suite d'un accident routier, le drame de sa vie fut le décès de sa première fille (syndrome de mort spontanée du nourrisson).

Il se fait d'abord remarquer lorsqu'invité comme expert témoin au procès de Denis Lortie, en 1985 D^r Mailloux diagnostique l'accusé comme psychotique au moment des faits. Seul contre 7 expertises contraires, il parviendra néanmoins à faire en sorte que son diagnostic soit finalement retenu.

Il obtient ensuite une grande popularité au Québec en animant, à la radio CKAC à Montréal, l'émission *Un psy à l'écoute*, renommé *Deux psy à l'écoute*, de septembre 1995 à août 2002 puis *Doc Mailloux* et, à compter du 25 janvier 2007, sous le nom de *Mailloux à l'écoute* étant donné sa radiation provisoire. À la suite du changement de vocation de CKAC (qui devient sportive), *Mailloux à l'écoute* prend fin le vendredi 30 mars 2007.

Il a répondu à beaucoup d'entrevues et participé à plusieurs émissions de télévision. À TQS (renommé V), il a été invité à L'Avocat du Diable, Caféine, Dutrizac, Le Grand Journal, Pourquoi avec Jean-Luc Mongrain, Gauthier, Loft Story, Vie de Couple et l'émission du midi avec André Arthur. Pour TVA/LCN, il a participé au Grand Journal, à l'émission de Denis Lévesque, l'émission du midi de François Paradis, Taxi 0-22 et Deux Filles le Matin. Pour Radio Canada, il a été invité à Tout le monde en Parle, au bulletin de nouvelles, à l'émission de Simon Durrivage et finalement Les Bougon. Il a aussi participé aux émissions de Deux Hommes en Or et des Franc-Tireurs à Télé-Québec et a été interviewé pour sa biographie à Canal D. Canal D a également présenté le 10 septembre 2009 une émission spéciale sur la saga du Doc Mailloux avec le Collège des médecins.

Pierre Mailloux est aussi reconnu pour ses entrevues à la radio. Il a participé à plusieurs émissions comme à Radio X, 98,5 FM, CHEQ-FM, Radio-Canada, CJMF-FM, GO FM, CKAC ou RadioPirate de Jeff Fillion. Au cours des dernières années (2012), Mailloux a été invité à l'émission « Le Show Tard » de Radio X. En 2014, il est collaborateur avec RadioYves hebdomadairement.

Sans oublier ses entrevues dans les journaux (ex: Le Nouvelliste) et magazines (ex: Loft Story). Le Doc Mailloux a souvent été imité (ex : le Bye-Bye à Radio-Canada) ou dessiné en caricature dans les journaux (ex : le Journal de Montréal ou de Québec).

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *Pour la castration volontaire des pédophiles* (2001, ISBN 2890057615), *Au secours des femmes* (2001, ISBN 2764005520), *Pour l'amour des enfants : Non aux châtiments corporels!* (2002, ISBN 2922572986), *Pour élever ses enfants : Prière de ne pas les rabaisser…* (2006, ISBN 2895621071).

Dans sa bibliographie « La Paradoxe » en 2012, ses quatre valeurs à encourager dans la société sont énumérées : le respect de l'autre, l'entraide, la dignité et la vaillance.

Le Docteur Mailloux a également présenté plusieurs conférences à travers le Canada, dont au Clarke Institute of Psychiatry à Toronto. Il est en effet l'un des deux seuls médecins québécois à y avoir été invité. Il a aussi été invité dans trois forums de discussion à Trois-Rivières (FEPTR) entre 2012-2016. Des segments ont été enregistrés pour le public.

En 2013, Mailloux amène le débat sur la place publique de décrocher le crucifix du Palais de Justice de Trois-Rivières. En 2015 il affirme en cours que les tests sexologiques n'ont pas une grande précision pour prédire les risques de récidive de prédateurs sexuels.

Le 24 août 2015, il fait un retour à la radio pour l'émission du midi « Doc Mailloux », à 106,9 FM. Dans sa biographie, il mentionne qu'il exerce sa liberté d'expression en ayant aucun bien matériel à son nom.

Dans les médias, l'un de ses sujets les plus discutés est le thème des garderies d'état (CPE), qui sont qualifiées selon lui de « crime contre l'humanité », pour les enfants de 0-2 ans. Il parle fréquemment des dégâts physiques et psychologiques de la fessée sur les enfants, de la pédophilie et de la castration (ainsi qu'autres déviances sexuelles), de la manière d'élever les enfants, du traitement des troubles psychotiques et de l'autisme, de la « féménisation » de la société québécoise, du respect entre conjoint(e)s, de l'envie qui est selon lui le vice national du Québec, de la rivalité entre les femmes (dont mère/fille), de la problématique de l'obésité, de l'irresponsabilité criminelle pour cause de troubles mentaux, de l'instinct qui est comme chez les animaux pour certains hommes violents, de l'inceste psychologique et physique, du ravage que les drogues peuvent causer sur le psychisme, ainsi que de la guerre des sexes dans la société.

Depuis bon nombre d'années, il propose de réduire les impôts pour augmenter la natalité au Québec. Son idée est de réduire 1/3 des impôts pour un premier enfant, de 2/3 les impôts pour un deuxième enfant, et de ne plus payer d'Impôts à partir du troisième enfant.

Le 3 décembre 2015, il affirme publiquement que chaque foyer devrait avoir un arme à feu au Québec. En Février 2016, Pierre Mailloux répète à nouveau sur les ondes de 106,9 FM qu'il serait souhaitable d'éliminer la DPJ pour laisser la police s'occuper des cas d'enfants abusés, négligés et violents au Québec.

Le 25 avril 2016, Mailloux dépose une poursuite judiciaire contre La Presse et la chroniqueuse Rima Elkouri pour avoir insinué dans un article selon lui « qu'il serait raciste ». Le psychiatre mentionne sur les ondes de son émission à 106,9 qu'il « ne laissera pas ses enfants après sa mort avec la réputation d'avoir eu un père raciste ».

Le 22 août 2016, le Doc Pierre Mailloux continue à la radio, mais cette fois-ci, au 93,3 FM. Son émission est désormais diffusée en réseau, dans plusieurs régions du Québec.

Le 28 Février 2017, Pierre Mailloux est invité à participer à une conférence pour « Les Diabétiques de Québec ».

Depuis les dernières années, le Doc Mailloux est de plus en plus aperçu dans les galas de boxe. Il participe également aux défilés du Festival Western de St-Tite et du Festival de La Galette de Sarrasin, à bord de chars tirés par des chevaux.

Radiations provisoires cumulées

Première radiation

Le 25 janvier 2007, il est radié provisoirement du Collège des médecins du Québec en attendant que le Comité de discipline de l'ordre se penche sur deux constats d'infraction selon lesquels il aurait prescrit de manière abusive des anti-psychotiques à deux de ses patients. Il a pu cependant poursuivre l'animation de son émission, cette activité n'étant pas considérée comme un acte médical.

Le 16 février 2007, la station CKRS-FM du groupe Corus, à Saguenay, décide de se porter à la défense de Pierre Mailloux. Une pétition mise de l'avant par CKRS et une de ses auditrices est expédiée au Collège des médecins du Québec. Les signataires demandent au Collège des médecins du Québec de permettre à Pierre Mailloux d'exercer sa profession de psychiatre jusqu'à l'audition de sa cause devant le comité de discipline.

Le 5 avril 2007, la juge Louise Provost du Tribunal des professions suspend la décision du Collège des médecins radiant Pierre Mailloux. Selon la Presse canadienne, reprenant une nouvelle de TQS, la "juge écrit que l'étendue du préjudice irréparable que subit Pierre Mailloux est flagrante. Elle estime que la cause doit être entendue sur le fond" .

En novembre 2009, « le Conseil de discipline du Collège des médecins du Québec […] le déclare coupable de 13 des 14 chefs dont il était accusé »². Selon les experts appelés à témoigner, Pierre Mailloux aurait posé « des diagnostics intempestifs », aurait prescrit « des médications inadéquates, souvent à des doses dépassant les normes établies », compromettant la santé des patients. Mailloux aurait également « réclamé des honoraires injustifiés » pour des services couverts par le régime d'assurance maladie du Québec³.

En février 2010, le Collège des médecins a précisé ses intentions. Il entend demander « la radiation du Dr Pierre Mailloux pour un an, des amendes tgotalisant 23 000 \$ et une interdiction permanente de pratiquer auprès d'enfants »⁴. Les amendes proposées concernent aussi « des propos qu'il a tenu » sur les Noirs⁵.

Pierre Mailloux se défend toujours seul en justice, sans avocat pour le représenter … À l'exception de l'accusation de « racisme », où deux avocats noirs sont venus le représenter volontairement et bénévolement.

Hésitations du Collège

À la fin de février, il est condamné. Après avgir épuisé ses recours, le jugement est confirmé à la fin mars 2011^{5,6}. À partir du 1^{er} avril, il est radié pour deux ans de la profession et doit verser 33 000 \$ d'amende⁷. Toutefois, en mai 2011, le tribunal des professions retire la condamnation et permet au Docteur Mailloux de continuer à pratiquer⁸.

Deuxième radiation

En octobre 2012, le Collège des médecins annonce avoir radié le *doc* pour une durée de 2 ans, soit 24 mois, pour avoir prescrit des doses exagérées de médicaments⁸.

Troisième radiation

Le 16 octobre 2012, le Conseil de discipline du Collège des médecins du Québec a radié le psychiatre Pierre Mailloux « pour cinq ans à la suite des propos qu'il a tenus à l'émission *Tout le monde en parle* en 2005 au sujet du quotient intellectuel des Noirs et des Amérindiens »⁹. Cette sanction s'ajoute aux deux précédentes liées à des doses massives de médicaments prescrites à des patients, portant ainsi à huit le nombre d'années de radiation qui sont imposées au psychiatre.

« Le Conseil squhaite ardemment que cette période de radiation temporaire permette à l'intimé de procéder à une introspection sérieguse de son comportement ». »Toutefois, « Pierre Mailloux n'éprouve aucun regret [et] entend bien contester la décision du Conseil de discipline" ».

Mailloux est de retour en pratique comme psychiatre auprès des adultes et personnes âgées (1^{er} mai 2014).

Controverses impliquant Pierre Mailloux

Allégations de racisme

Lors de l'émission télévisée *Tout le monde en parle* (diffusée le 25 septembre 2005 sur les ondes de la société Radio-Canada), M. Pierre Mailloux est confronté à une de ses déclarations antérieures relative au quotient intellectuel moyen des Afro-Américains du Sud des États-Unis. Selon sa compréhension de cette étude portant sur les quatre principaux groupes ethniques des États-Unis, il serait démontré que certains groupes ont des quotients intellectuels supérieurs ou inférieurs lorsque comparés aux autres. Ce fait viendrait selon le docteur Mailloux du temps de l'esclavage, où les maîtres assassinaient les esclaves trop futés pour pouvoir contrôler le reste des esclaves. Il désigne sa théorie sous le nom de « sélection artificielle ».

Peu de temps après la diffusion de l'émission, il est accusé dans l'opinion publicq de faire référence au livre *The Bell Curve* qui a été l'objet de controverses aux États-Unis. Il répliquera qu'il se basait plutôt sur les études de Suzuki et Gutkin¹⁰.

Le 31 août 2007, une psychiatre affirme durant son procès que les études citées à l'émission « Tout le monde en parle » n'étaient pas nécessairement erronées, mais ne reflétaient pas les faits dans leur contexte¹¹.

En juin 2015, un juge de la Cour supérieure du Québec ordonne que la Tribunal des professions mène un nouveau procès sur les propos, jugés racistes à l'époque, de Pierre Mailloux. Ce dernier prétend que c'est une victoire contre le Collège des Médecins¹².

Entrevue à Télé-Québec

En 2007, lors d'une entrevue accordée à Richard Martineau pour l'émission Les Franc-tireurs, il tient à nouveau des propos controversés. Télé-Québec décide finalement de ne pas diffuser l'émission à cause de la gravité de ces propos¹³. Selon des journalistes qui auraient entendu l'entrevue, Pierre Mailloux y associerait notamment le comportement de Janet Jackson lors du scandale du Nipplegate avec les rituels tribaux africains, prônerait l'idée de stérilisation des pauvres et des déficients intellectuels et affirmerait que les femmes sont inférieures aux hommes dans plusieurs domaines, dont la médecine, comme aux urgences, lorsqu'il y a une forte pression. Toutefois, il mentionne également que les femmes sont mieux placées que les hommes dans certains autres domaines de la médecine.

De plus, au cours de la journée du 20 mars 2007, sur les ondes de LCN, il est invité à commenter la décision de Télé-Québec de ne pas diffuser l'entrevue des Francs-tireurs et à commenter la fin de sa collaboration à l'émission *Deux filles le matin* diffusée à TVA. Il poursuit lors de l'émission *L'avocat et le diable* de TQS après s'être fait demander par Nicole Léger d'être vouvoyée. Par la suite, il fait une sortie orageuse sur les ondes du 98,5 FM¹⁴.

Déclarations sur le Saguenay

En septembre 2007, le maire de Saguenay, Jean Tremblay, un catholique, dépose un mémoire à la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables, déclarant qu'il n'y avait « aucune raison de cesser la prière avant la séance du conseil municipal ou d'enlever le crucifix de l'hôtel de ville, comme cela a été demandé à Saguenay » et que « l'avortement demeure un crime et un meurtre »¹⁵. Sur les ondes de GO FM en Abitibi-Témiscamingue, Pierre Mailloux déclare qu'avoir un « maire aussi taré » est véritablement pour les gens de Saguenay, peuplée selon lui d'un grand nombre de « tarés ». Il lie aussi l'élection de ce politicien au jugement de ses concitoyens, et y voit une des explications du taux de chômage élevé du Saguenay¹⁶. Plus tard, à KYK-FM, à Alma, Mailloux réitérera ses propos, affirmant que le Saguenay est la « risée du Canada », et traitant au passage l'animateur Louis Arcand d'« ignorant »¹⁷.

Bibliographie

- Pierre Mailloux, *Le paradoxe*, *Éditions La semaine* (http://www.lasemaine.ca/), novembre 2012. (ISBN 9782897030506)
- Amélie Daooust-Boisvert, «Le doc Mailloux sévèrement blâmé par le Collège des médecins», *Le Devoir*, 10 février 2012 (http://www.ledevoir.com/societe/sante/342295/le-doc-mailloux-severement-blame-par-le-college-des-medecins)
- Pierre Mailloux et Jacques Beaulieu, *Pour la castration volontaire des pédophiles*, VLB éditeur, 2001. (ISBN 2890057615)
- Pierre Mailloux et Jacques Beaulieu, *Pour l'amour des enfants*, Trait d'union. (ISBN 2922572986)
- Pierre Mailloux et Jacques Beaulieu, *Au secours des femmes*, Quebecor. (ISBN 2764005520)
- Pierre Mailloux et Jacques Beaulieu, *Pour élever ses enfants, prière de ne pas les rabaisser*, Les éditions publistar. (ISBN 2895621071)

Notes et références

- ↑ Le Dr Pierre Mailloux peut à nouveau pratiquer | Actualités | Cyberpresse (http://www.cyberpresse.ca/article/20070405/CPACTUALITES/70405118/1019/CPACTUALITES)
- ↑ Louise-Maude Rioux Soucy, «Le 'Doc' Mailloux jugé coupable par ses pairs», *Le Devoir*, 10 novembre 2009.
- ↑ *Ibid*.
- ↑ Éric Yvan Lemay, «C'est la guerre», *Journal de Montréal*, 6 février 2010 (http://www2.canoe.com/infos/societe/archives/2010/02/20100206-070100.html).
- ↑ Gabrielle Duchaine, « Le doc Mailloux radié pour deux ans » (http://www.ruefrontenac.com/nouvelles-generales/sante/35728-doc-mailloux-radiation), *Rue Frontenac*, 1^{er} avril 2011
- ↑ La Presse canadienne, « Le 'Doc Mailloux' est radié pour deux ans » (http://www.ledevoir.com/societe/justice/320120/le-doc-mailloux-est-radie-pour-deux-ans), *Le Devoir*, 1^{er} avril 2011
- ↑ http://www.cyberpresse.ca/le-nouvelliste/actualites/201105/19/01-4401158-pierre-mailloux-redevient-le-doc-mailloux.php
- ↑ http://www.lapresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/201209/26/01-4577603-le-doc-mailloux-redevient-le-doc-mailloux-radie-pour-24-mois.php
- ↑ Jeanne Corriveau, «Le 'Doc Mailloux' radié pour cinq ans», *Le Devoir*, 20 octobre 2012 (http://www.ledevoir.com/societe/sante/361955/le-doc-mailloux-radie-pour-cinq-ans)
- ↑ Le psychiatre Pierre Mailloux persiste et signe (http://www.radio-canada.ca/nouvelles/index/nouvelles/200509/28/001-MAILLOUXPLAINTES.shtml)
- ↑ Les prétentions du Dr Mailloux ne seraient pas erronées (http://www.cyberpresse.ca/article/20070831/CPACTUALITES/70831215/-1/CPACTUALITES), Presse canadienne, 31 août 2007.
- ↑ Consulté le 28 septembre 2007.
- ↑ Claudia Berthiaume, « Doc Mailloux gagne encore », *Le Journal de Montréal*, 13 juin 2015 (lire en ligne http://www.journaldemontreal.com/2015/06/13/doc-mailloux-gagne-encore)
- ↑ [1] (http://www.cyberpresse.ca/article/20070319/CPSOLEIL/70319236/5154/CPSOLEIL.)
- ↑ « TVA tourne également le dos au doc Mailloux » (http://www.canoe.com/divertissement/tele-medias/nouvelles/2007/03/21/3797252-jdm.html), *Le Journal de Montréal*, 21 mars 2007, consulté le 21 mars 2007
- ↑ « Un plaidoyer pour la religion » (http://www.radio-canada.ca/regions/saguenay-lac/2007/09/19/006-audiences-bouchard-taylor.shtml), Radio-Canada, 20 septembre 2007 . Consulté le 28 septembre 2007.
- ↑ Doc Mailloux : le Saguenay est peuplé par un grand nombre de tarés (http://www.cyberpresse.ca/article/20070927/CPACTUALITES/70927016/-1/CPACTUALITES), Cyberpresse, 27 septembre 2007. Consulté le 28 septembre 2007.
- ↑ Pierre Mailloux en entrevue à KYK-FM (http://www.radioreveil.com/audio_vrac_sons/Doc_Mailloux_Louis_Arcand_KykFM_2007_09_27.mp3), extrait de KYK-FM, 27 septembre 2007.

Liens externes

- Notices d'autorité* : Fichier d'autorité internationale virtuel (http://viaf.org/viaf/106286304) • Bibliothèque nationale de France (http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb16661481f) (données (http://data.bnf.fr/ark:/12148/cb16661481f) • Système universitaire de documentation (http://www.idref.fr/068022689)

Bottin des médecins du Collège des médecins du Québec (http://www.cmq.org/RepertoireMembres/MembreDetails.aspx?id=5010415)

Approche *Pour la castration volontaire des pédophiles* (http://www.edvlb.com/pagecat.asp?annee=2001&codecat=cg&no=8&saison=Printemps&page=13)

[vidéo] Entrevue avec Jean-Luc Mongrain (http://www.dailymotion.com/video/xm32a_mongrain-doc-mailloux_people)

Pierre Mailloux	
Pas d'image ?  Cliquez ici	
Biographie	
Naissance	14 janvier 1949
Pays de nationalité	Canada
Thématique	
Profession	Animateur de radio et psychiatre